

# Commune de LA TOURETTE

Département de LA LOIRE  
Arrondissement de Montbrison

-----  
Téléphone : 04.77.50.08.43  
e-mail : secretariat.mairie@latourette42.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 26 septembre 2024

Date de la Convocation : 19 septembre 2024

### Délibération : DE\_020\_2024

Objet : SALLE ERA : Tarif des locations à compter du 1er janvier 2025

nombre de membres en exercice : 15  
nombre de membres présents : 14  
nombre de membres votants : 15  
abstention : 0

**VOTE : POUR : 15      CONTRE : 0      ABSENTION : 0**

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Serge GRANJON

**PRESENTS:** Serge GRANJON, Claude GRAC, Belkacem ABDALLAH, Jacques DURIEUX, Yvonne BAREL, Jean-Yves FAURE, Brigitte REGIOR, Philippe GRANDCHAMP, Robert DUPIN, Marie Odile LAGER, Estelle PATOULLARD, Jocelyne PERONON, Corinne POIRIEUX, Eddy THOMAS

**ABSENTS EXCUSES:**

**ABSENTS REPRESENTES :** Christian BAREL représenté par Yvonne BAREL

**SECRETARE DE SEANCE :** Marie Odile LAGER

Le Maire expose au conseil municipal que la salle d'équipement rural d'animation (ERA) étant louée à l'avance, il y a lieu de revoir les tarifs pour les mettre en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les tarifs de locations la salle d'équipement rural d'animation (ERA) comme suit :

### ASSOCIATION – ORGANISME – ENTREPRISE

**ASSOCIATIONS PERMANENTES DE LA COMMUNE au nombre de 6 :** Tourettruc, Comité des fêtes, Société de chasse, Club amitié loisirs, Union Sportive Sud Forézienne, Saintourniz

GRATUITE UNE FOIS PAR AN (une journée ou une soirée) : pour chaque association de la commune, la salle est donnée gratuitement une fois par an (location + chauffage + charges)

Date de transmission de l'acte: 27/09/2024 Date de reception de l'AR: 27/09/2024 042-214203127-DE_020_2024-DE A G E D I
--

Si ces associations ont déjà utilisé leur disposition particulière de gratuité et si elles ont besoin, une nouvelle fois de la salle, il leur sera demandé la somme de 50 € au titre des charges.

Disposition particulière pour l'association TOURETRUC pour les représentations THEATRALES :

Il sera demandé 240 € au titre des charges pour les trois représentations \* du vendredi, samedi et dimanche.

**ASSOCIATIONS ou ORGANISMES EXTERIEURS DE LA COMMUNE**

**ENTREPRISES DE LA COMMUNE ou EXTERIEURES**

Exemple d'organisme (liste non exhaustive : école publique de St Bonnet le Château, école privée St-Joseph, école de musique, DDT, FNACA, SIEL, Association forestière du Sud Forez, Comité du fleurissement intercommunal.....)

<i>Réunion ou festivité ayant lieu la journée</i>	<i>Location exceptionnelle</i>	<i>Location courante</i>
Remise des clés : <i>En début de matinée et restitution le soir</i>	Remise des clés : <i>le vendredi (milieu d'après midi) et restitution le samedi (avant 12H00)</i>	<i>remise des clés le jeudi soir après 18h et restitution des clés le lundi suivant avant 12h</i>
<b>Salle ERA</b> 200 € Caution 500 €	<b>Salle ERA</b> 200 € Caution 500 €	<b>Salle ERA</b> 400 € Caution 500 €

**PARTICULIER –PERSONNE PHYSIQUE :**

**RESIDANTS SUR LA COMMUNE**

<i>Réunion ou festivité ayant lieu la journée</i>	<i>Location exceptionnelle</i>	<i>Location courante</i>
Remise des clés : <i>En début de matinée et restitution le soir</i>	Remise des clés : <i>le vendredi (milieu d'après midi) et restitution le samedi (avant 12H00)</i>	Remise des clés : <i>le jeudi soir après 18h et restitution des clés le lundi suivant avant 12h</i>
<b>Salle ERA</b> 200 € Caution 500 €	<b>Salle ERA</b> 200 € Caution 500 €	<b>Salle ERA</b> 400 € Caution 500 €

**RESIDANTS DES COMMUNES SUIVANTES :** Saint-Bonnet-le-Château, Luriecq, Saint-Jean-Soleymieux, Soleymieux, Chenereilles, Marols, la Chapelle-en-Lafaye, Montarcher, Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, Merle-Leignec, Apinac, Usson-en-Forez, Estivareilles, Aboën, Rozier-Côtes d'Aurec, Saint-Nizier-de-Fornas, Saint-Maurice-en-Gourgois, Périgneux

<i>Location courante</i>	
Remise des clés : <i>le jeudi soir après 18h et restitution des clés le lundi suivant avant 12h</i>	
<b>Salle ERA</b>	450 €
Caution	500 €

Date de transmission de l'acte: 27/09/2024

Date de reception de l'AR: 27/09/2024

042-214203127-DE\_020\_2024-DE

A G E D I